

Département de la Meurthe-et-Moselle  
Communauté de Communes du Bayonnais

## COMMUNE DE BAYON

### Plan Local d'Urbanisme

# 07.2 – Risques d'inondations

<b>Approbation du POS</b>	- 27/12/1978
<b>Prescription PLU</b>	- DCM du 29/06/2011
<b>Arrêt du PLU</b>	- DCM du 12/03/2014
<b>Approbation PLU</b>	- DCM du 02/03/2015

## Dossier de PLU

### Approbation par délibération du conseil municipal du 02/03/2015

---

Date de référence : 02 mars 2015

---



1 rue du four  
54520 Laxou  
Tél : 03 54 00 26 26

Selon le porter-à-connaissance de l'Etat en date du 16 novembre 2012, un plan des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la Moselle a été approuvé par décrets 56-909 et 56-910 du 10 septembre de 1956 et concerne votre commune. Ce PSS est une servitude d'utilité publique qui doit être annexée au plan local d'urbanisme tel qu'il a été approuvé.

Votre commune a ce document en sa possession et il est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Il existe cependant une connaissance plus récente des aléas inondations. Ce document a été réalisé pour la Moselle par le bureau d'études SOGREAH et finalisé en avril 2006.

En matière de prévention des risques, le zonage a été réalisé en tenant compte de la doctrine de l'Etat suivante :

**1. En zone naturelle :** ces zones doivent être préservées de toute urbanisation. Aucun aménagement dans les zones inondables quel que soit l'aléa, sauf pour les équipements publics qui ne peuvent être réalisés ailleurs.

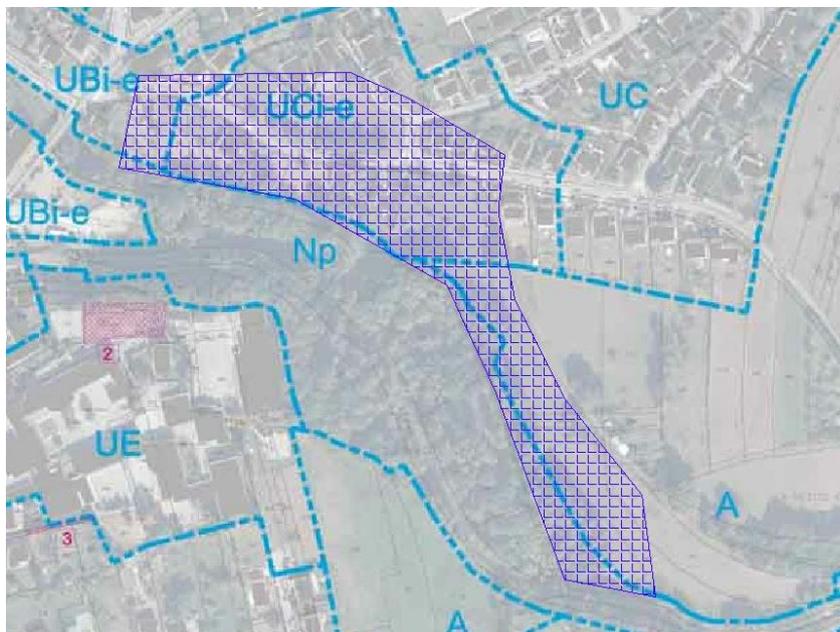
**2. En zone urbanisée :** on peut construire en zone inondable lorsque l'aléa est faible à moyen (hauteur d'eau variant de 0 à 1 m) avec les prescriptions d'usage (cote de plancher, mise à l'abri des équipements sensibles, etc.). En secteur d'aléa fort et très fort (hauteur d'eau supérieure à 1 m), aucun aménagement nouveau n'est possible.

Votre commune est traversée par la rivière Moselle et par l'Euron, ce dernier étant un petit affluent de la Moselle. La Moselle est sous la compétence police de l'eau du service de la DDT 54. Les zones inondables de la Moselle et de l'Euron se confondent dans la zone de confluence de ces deux cours d'eau. La condition aval que constitue le niveau altimétrique de la ligne d'eau de la Moselle a une incidence majeure sur la ligne d'eau de l'Euron.

On se référera donc à l'atlas des zones inondables de la Moselle.

Pour l'Euron, l'Etat ne dispose d'aucune donnée précise. L'Etat recommande aux élus et aux habitants d'enquêter et de réaliser une cartographie des zones ayant déjà été inondées pour les crues passées (crues historiques).

Carte ci-jointe :  
Relevé approximatif des dernières inondations de l'Euron, secteur des Evelottes : connaissance de terrain.



Le principe est de préserver les zones inondables de tout aménagement nouveau, remblai, digue ou construction, de nature à réduire les zones d'expansion des crues et susceptible d'aggraver ainsi les conséquences pour les biens et activités situés à l'aval ou à l'amont.

Votre commune est raccordée au dispositif d'annonces de crues, objet du règlement départemental d'alerte aux crues révisé et approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2006.

**EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES**  
**DU PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES (PSS)**  
**DES VALLÉES DE LA MOSELLE ET DE LA MEURTHE**  
*approuvé le 10/09/1956*

**Légende :**

-  **Zone A**  
*Grand débit*
  
-  **Zone B**  
*Débit complémentaire*
  
- **Limite de zone inondée**

## Descriptif sommaire du risque

La Moselle, affluent de rive gauche du Rhin, et son affluent de rive droite la Meurthe (confluent un peu à l'aval de Nancy), connaissent des débordements assez fréquents. Elles prennent leurs sources dans le massif de Vosges, traversent la Lorraine (Vosges, Meurthe & Moselle, Moselle) avant de longer la frontière germano-luxembourgeoise et de rejoindre le Rhin à Trier.

### 1. Nature et caractéristique de la crue

La Moselle et la Meurthe, dans le département de Meurthe & Moselle, ont connu de nombreuses crues, dont la crue de fin 47-début 48 qui est un peu supérieure à la crue centennale. C'est la crue de référence pour la prévention des risques et qui sert de base au PSS.

### 2. Le PSS

Le but du PSS est de préserver le libre écoulement des crues ainsi que leurs possibilités d'étalement. Tout projet de construction ou installation en zone réglementée par le PSS est soumis pour avis au service chargé de la police de l'eau (Service de la Navigation Nord Est) qui peut interdire la réalisation ou la subordonner au respect de prescriptions.

### 3. Cartographie du PSS

La cartographie représente l'extension maximale de la crue historique. On y trouve:

*Zone rouge ou de grand débit* = zones où passent 95% du débit de crue, avec des vitesses d'écoulement élevées.

*Zone verte ou complémentaire* = zones où passent 5% du débit de crue, avec des vitesses d'écoulement plutôt faibles.

*Zone blanche* = zones inondées en 1947, sans débit mesurable.

**Légende :**

-  Zone A
-  Zone B
-  Limite de la zone inondée



Novembre 2005  
Sources : Ponts et Chaussées - 1956

Echelle : 1 / 25 000 env.



## INONDATIONS

### Plans des zones submersibles

Décrets du 10 septembre 1956

## EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES de l'atlas des zones inondables de la Moselle

### Légende :

	Aléa très Fort
	Aléa Fort
	Aléa Faible à Moyen

### Description sommaire du risque

La Moselle, affluent de rive gauche du Rhin, connaît des débordements assez fréquents. Elle prend sa source au pied du Ballon d'Alsace, traverse la Lorraine (Vosges, Meurthe & Moselle, Moselle) avant de longer la frontière germano-luxembourgeoise et de rejoindre le Rhin à Trier.

#### 1. Nature et caractéristique de la crue

La Moselle, dans le département de Meurthe & Moselle, a connu de nombreuses crues, dont la crue de fin 47 – début 48, et plus récemment les crues de 1982 et 1983 (périodes de retour de 20 à 40 ans).

La crue de 47 – 48 est un peu supérieure à la crue centennale. C'est la crue de référence pour la prévention des risques.

#### 2. Intensité et qualification de la crue

Les niveaux d'aléas d'inondation, issus d'une étude terminée fin 2004, sont:

Aléa faible à moyen: moins de 1 m d'eau en crue de référence

Aléa fort: de 1 à 2 m d'eau en crue de référence

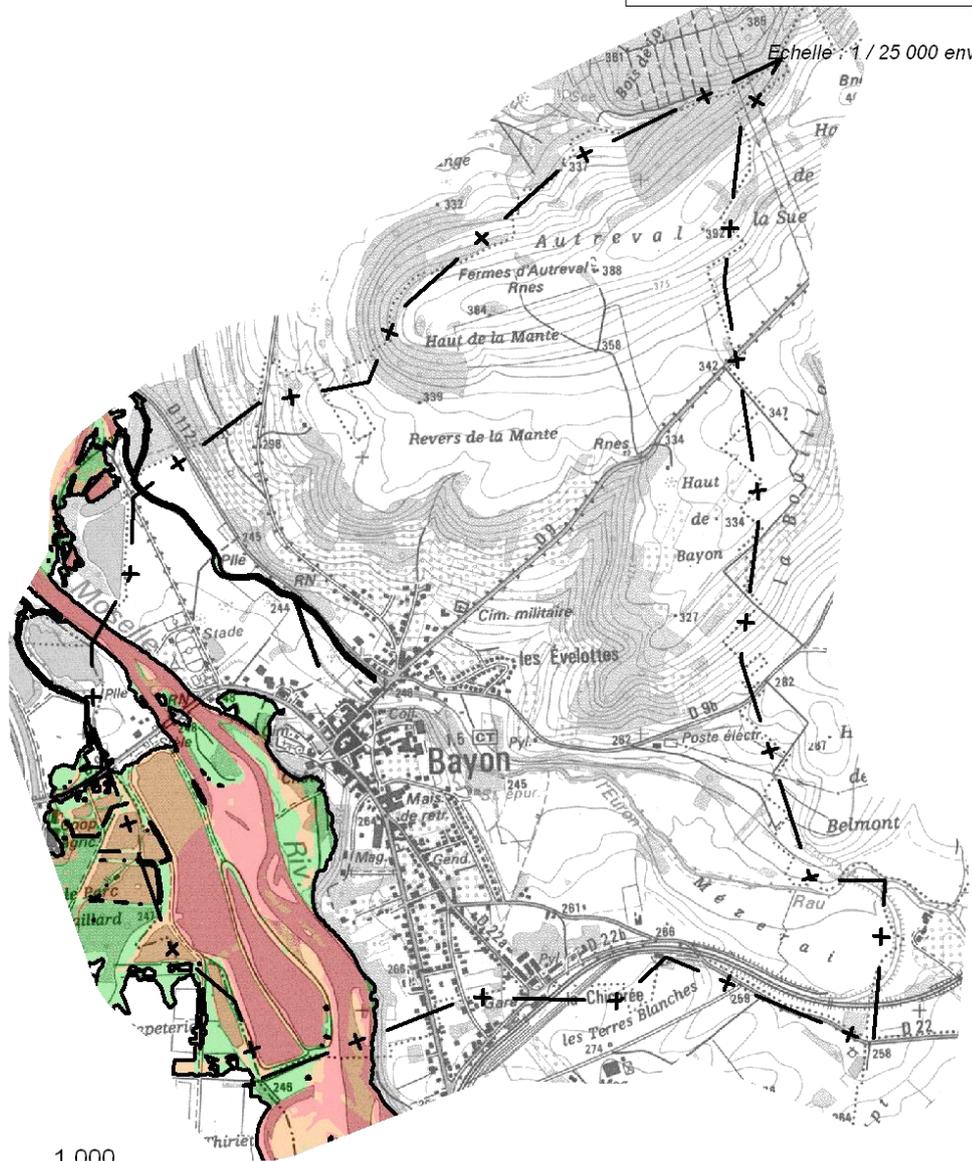
Aléa très fort: plus de 2 m d'eau en crue de référence

Ce nouvel atlas des zones inondables, réalisé dans l'état actuel du fond de vallée, est destiné à servir de base scientifique à la révision sous forme de plans de prévention des risques inondation des plans des surfaces submersibles de 1956.

# Commune de Bayon

### Légende :

-  Aléa très Fort
-  Aléa Fort
-  Aléa Faible à Moyen



0 500 1 000  
Mètres

## INONDATIONS

Zones inondables  
crue centennale

Octobre 2005  
Sources : Service Navigation-2005  
Fond : © IGN/SCAN25/2004  
© IGN/Routes 500/2005

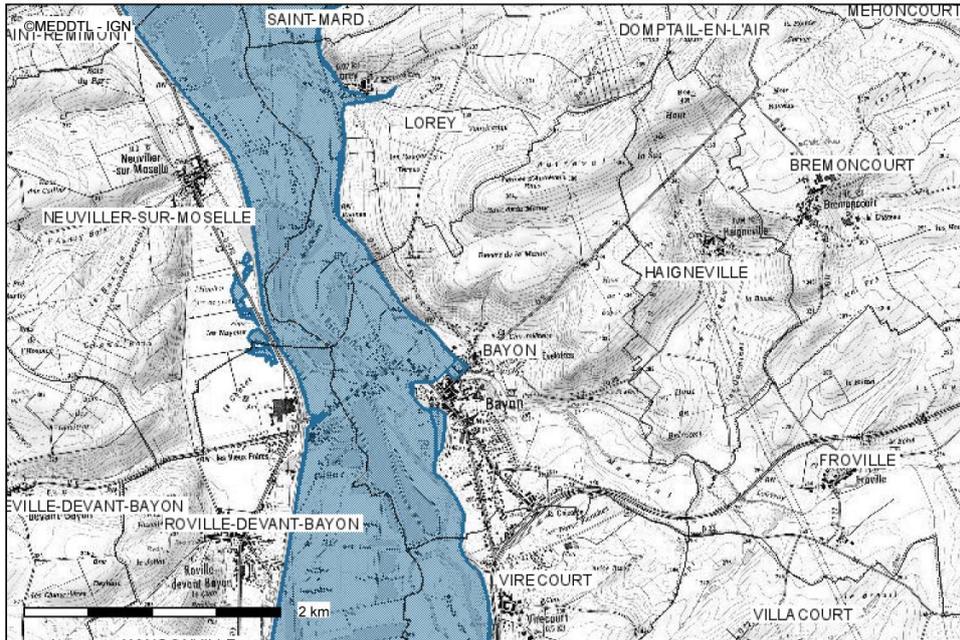


Pour compléter ces études, voici une cartographie de synthèse du site « Cartorisque ». On y retrouve approximativement la limite de la zone inondée du PSS de 1956.

**Cartographie des risques en Meurthe-et-Moselle**



Date d'impression : 26-06-2012



**Description :**

Cartographie des risques en Meurthe-et-Moselle - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

Risque d'inondation « aléas inondation, couche de synthèse »

Source : <http://cartorisque.prim.net>

